

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 467 22 février 2012

SOMMAIRE

AISM Real Estate and Investments Hol-	OCEANDRILL Mexico Holdings S.à r.l 22394
dings S.à r.l22402	Solarium Bel-Sol S.à r.l 22370
Association Islamique Luxembourg Hajj	Southern Cross Finance S.A 22370
Asbl 22412	Station Mortagua Carreira II S.à r.l 22373
Bol European Holdings S.à r.l 22386	Station Mortagua Carreira S.à.r.l 22373
Boisclair S.A	Sycotec A.G
Brading Holding S.à r.l	Synergix International S.A22374
BRC S.à r.l	TE Holding S.à r.l 22380
Celistics Luxembourg S. à r.l 22411	Temeko Holding S.A
ChTPZ Capital S.A	Tiger Global PIP V S.à.r.l 22374
D'Ieteren Vehicle Glass S.A 22372	TKO Finance S.A
EPGF Finance (Luxembourg), Sarl 22414	TKO Finance S.A
EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl 22414	TKO Finance S.A
Europe Invest & Associés22384	TKO Finance S.A
EUROTOUR 2011 Luxembourg asbl 22410	T.M.F S.àr.l
Eurotour Luxembourg asbl22410	Top Collection Holding S.A 22385
FLY33 22386	Trans Carreira S.à r.l
FTS Holdings S.à r.l	Trans-Gil S.à r.l
General Development Activities - G.D.A.	Transporte Hammes22410
S.A 22370	Transport International Luxembourgeois
GM Holdco II S.à r.l	S.à r.l 22393
Goldtree S.à r.l	Transports Machado Afonso s.à r.l 22411
Hottinger Financial S.A22415	Trans Rafael S.à r.l 22385
ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-	Up-To-Date, S.à r.l
SPF	Urtex S.A 22411
Inesia S.A	Valence S.A
Innovative Software s.à r.l 22416	
Langen German Group ARFIII (Luxem-	



Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 138.292.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 19 décembre 2011 de la société Brading Holding S.à r.l. que l'associé a pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 15 décembre 2011:

Geoffrey D.L. Picrit, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brading Holding S.à r.l. Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2012007979/16.

(120008019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Solarium Bel-Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 159, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.495.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLARIUM BEL-SOL S.à r.l.

Référence de publication: 2012007893/10.

(120008304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Southern Cross Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 95.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 31 octobre 2011 que:

A l'unanimité, le Conseil d'Administration a décidé:

- de transférer le siège social de la société SOUTHERN CROSS FINANCE SA, du 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, au 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012007895/15.

(120008099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

General Development Activities - G.D.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.050.

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "GENERAL DEVELOPMENT ACTIVITIES - G.D.A. S.A.", (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.050, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 698 du 27 septembre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°659 du 30 mars 2006,



ayant un capital social fixé à quatre-vingt mille euros (80.000,EUR), divisé en cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
- 2. Nomination de SG SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme Liquidateur.
- 3. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).
- 4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.
- 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.
 - 6. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

SG SERVICES S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg (R.C.S. Luxembourg B 78.306), est nommée aux fonctions de Liquidateur.

Troisième résolution

Le liquidateur est autorisé de faire à côté de la liquidation, tous actes qui seront dans l'intérêt de la Société, en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants.

Quatrième résolution

Le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels.

Cinquième résolution

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,- EUR, sont à la charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2011. Relation GRE/2011/4055. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2012007674/80.

(120007934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Boisclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 122.433.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 décembre 2011

Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012008118/14.

(120008693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

D'Ieteren Vehicle Glass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.083.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 novembre 2011

- 1. La société anonyme BDO Tax & Accounting a démissionné de son mandat de commissaire.
- 2. La société anonyme BDO Audit, R.C.S. Luxembourg n° B147570, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 09.01.12.

Pour extrait sincère et conforme

Pour D'IETEREN VEHICLE GLASS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012007989/16.

(120008656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.842.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 2 mars 2004 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Société domiciliée:

- * BRC S.à r.l.
- * immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B99.842
- * Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation



et ce avec effet rétroactif au 1 er octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 janvier 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012007980/19.

(120008042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Station Mortagua Carreira II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang. R.C.S. Luxembourg B 110.780.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATION MORTAGUA CARREIRA II S.à r.l.

Référence de publication: 2012007896/10.

(120008291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Station Mortagua Carreira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang. R.C.S. Luxembourg B 63.602.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATION MORTAGUA CARREIRA S.à r.l.

Référence de publication: 2012007897/10.

(120008290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sycotec A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007901/10.

(120007819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

ChTPZ Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 133.770.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 31 octobre 2011, de ce qui suit:

- Accepter la démission de Bartosz Szlapka en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- Nommer Alan Botfield, résidant professionnellement au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2012008134/14.

(120008846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.



Synergix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007902/10.

(120008063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Tiger Global PIP V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.167.

Les comptes annuels pour la période du 18 février 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007905/11.

(120008217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

GM Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.055.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GM Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 17 November 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.



In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of "GM Holdco II S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.



Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 18.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.
- **Art. 19.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 21.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 500 shares have been subscribed by GM Topco S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company.



Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- 2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 31,000, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den siebzehnten Tag von November.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kesseler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

GM Topco S.à r.l., eine société à responsablilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, deren Registrierung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister noch ausstehend ist,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 17. November 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Vertreter und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

- **Art. 1.** Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.
- Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "GM Holdco II S.à r.l.".



Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

- **Art. 7.** Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.
- **Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.
- Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich,wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle



anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

- **Art. 13.** Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.
- Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.
- Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

- Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.
- **Art. 17.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.
- Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.
- **Art. 19.** Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

- **Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.
- **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von GM Topco S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).



Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert euro (€ 1.400,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
- 2. BRE/Management 6 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 31.000 Euro, deren Registrierung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister noch ausstehend ist, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist,gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Noblet, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012007104/320.

(120006962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.844.628.437,38.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand eleven, the sixteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l.,a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 10,108,302,314.38 (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 9, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Siobhán McCarthy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:



- 1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one billion two hundred sixty three million six hundred seventy three thousand eight hundred seventy seven United States Dollars (USD 1,263,673,877) without cancellation of shares in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten billion one hundred eight million three hundred two thousand three hundred and fourteen United States Dollars and thirty eight Cents (USD 10,108,302,314.38) represented by one billion eight hundred twenty three million twenty three thousand seven hundred forty one (1,823,023,741) shares without nominal value to eight billion eight hundred forty four million six hundred twenty eight thousand four hundred thirty seven United States Dollars and thirty eight cents (USD 8,844,628,437.38) and repayment of the capital in cash in the aggregate amount of one billion two hundred sixty three million six hundred seventy three thousand eight hundred seventy seven United States Dollars (USD 1,263,673,877);
- 2. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 1 above;
- 3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the share register of the Company; and
 - Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one billion two hundred sixty three million six hundred seventy three thousand eight hundred seventy seven United States Dollars (USD 1,263,673,877) without cancellation of shares in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten billion one hundred eight million three hundred two thousand three hundred and fourteen United States Dollars and thirty eight Cents (USD 10,108,302,314.38) represented by one billion eight hundred twenty three million twenty three thousand seven hundred forty one (1,823,023,741) shares without nominal value to eight billion eight hundred forty four million six hundred twenty eight thousand four hundred thirty seven United States Dollars and thirty eight cents (USD 8,844,628,437.38) and to repay the capital by a transfer in cash of the amount of one billion two hundred sixty three million six hundred seventy three thousand eight hundred seventy seven United States Dollars (USD 1,263,673,877) to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that article shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eight billion eight hundred forty four million six hundred twenty eight thousand four hundred thirty seven United States Dollars and thirty eight cents (USD 8,844,628,437.38) represented by one billion eight hundred twenty three million twenty three thousand seven hundred forty one (1,823,023,741) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital reduction in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et disposant d'un capital social de USD 10.108.302.314,38 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des



Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) on été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, immatriculée auprès de l'Industrie Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représenté par Siobhán McCarthy avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
- 1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de un milliard deux cent soixante-trois millions six cent soixante-treize mille huit cent soixante-dixsept dollars américains (USD 1.263.673.877) sans annulation de part sociales afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix milliards cent huit millions trois cent deux mille trois cent quatorze dollars américains et trente-huit centimes (USD 10.108.302.314,38) représenté par un milliard huit cent vingt-trois millions vingt-trois mille sept cent quarante et une (1.823.023.741) parts sociales sans valeur nominale, à huit milliards huit cent quarante-quatre millions six cent vingt-huit mille quatre cent trente-sept dollars américains et trente-huit centimes (USD 8.844.628.437,38) et remboursement du capital en numéraire d'un montant total de un milliard deux cent soixante-trois millions six cent soixante-treize mille huit cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 1.263.673.877);
 - 2. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;
- 3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la diminution du capital social dans le registre des associés de la Société; et
 - 4. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de un milliard deux cent soixante-trois millions six cent soixante-treize mille huit cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 1.263.673.877) sans annulation de part sociales afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix milliards cent huit millions trois cent deux mille trois cent quatorze dollars américains et trente-huit centimes (USD 10.108.302.314,38) représenté par un milliard huit cent vingt-trois millions vingt-trois mille sept cent quarante-etune (1.823.023.741) parts sociales sans valeur nominale, à huit milliards huit cent quarante-quatre millions six cent vingt-huit mille quatre cent trente-sept dollars américains et trente-huit centimes (USD 8.844.628.437,38) et de rembourser le capital par un versement en numéraire d'un montant total de un milliard deux cent soixante-trois millions six cent soixante-treize mille huit cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 1.263.673.877) à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit milliards huit cent quarante-quatre millions six cent vingt-huit mille quatre cent trente-sept dollars américains et trente-huit centimes (USD 8.844.628.437,38) représenté par un milliard huit cent vingt-trois millions vingt-trois mille sept cent quarante-et-une (1,823,023,741) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la diminution du capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.500.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. MCCARTHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57002. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007906/151.

(120007845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

T.M.F S.àr.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4843 Rodange, 38, Fontaine d'Olière.

R.C.S. Luxembourg B 138.760.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.M.F. S.à r.l.

Référence de publication: 2012007903/10.

(120008288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Temeko Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007908/9.

(120008430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.829.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 23 novembre 2011

- 1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant et a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
- 2. Monsieur Micheal DAL BELLO, senior vice president (real estate), né à London (Canada), le 27 novembre 1960, demeurant professionnellement à 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB, Canada T5J 2B3, a été nommé comme gérant de classe A pour une période indéterminée.
- 3. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
 - 4. Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à trois (3).



Luxembourg, le 06 JAN. 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Langen German Group AREIII (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012008009/21.

(120008634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

TKO Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.816.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2012007910/11.

(120008231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

TKO Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.816.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007911/10.

(120008246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

TKO Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.816.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007912/10.

(120008248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

TKO Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.816.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007913/10.

(120008251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Europe Invest & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 117.796.

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur le fait que nous avons démissionné de notre mandat de commissaire aux comptes avec effet au 4 mai 2011.



Luxembourg, le 13 janvier 2011. EUROPEAN AUDIT Société à responsabilité limitée Alhard von KETELHODT Gérant

Référence de publication: 2012008238/14.

(120008699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Top Collection Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.332.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012007914/10.

(120008256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Trans Carreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4062 Esch-sur-Alzette, 71, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 146.451.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANS CARREIRA S.à r.l.

Référence de publication: 2012007916/10.

(120008287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Trans Rafael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 36, rue Stalingrad.

R.C.S. Luxembourg B 95.541.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANS RAFAEL S.à r.l.

Référence de publication: 2012007917/10.

(120008285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Trans-Gil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 47.534.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANS-GIL S.à r.l.

Référence de publication: 2012007918/10.

(120008286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.



FLY33, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 17, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 93.595.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 octobre 2011

En date du vingt octobre deux mille onze, l'associé unique de la société FLY33, susvisée, a pris la résolution suivante: Le siège social est transféré à l'adresse suivante:

17, rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Associé unique

Référence de publication: 2012008258/14.

(120009027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Bol European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 120.142,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 146.935.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, a chartered corporation incorporated in Ireland with limited liability (registered number C-1) having its head office at 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of BOI European Holdings S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 20 May 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N°1426 dated 23 July 2009. The articles of association of the Company having been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed by Maître Henri Hellinckx on 27 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N°2077 of 7 September 2011,

hereby represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all of the shares representing all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at GBP 109,306 (one hundred and nine thousand three hundred six pounds Sterling), divided into 1,271 (one thousand two hundred and seventy-one) shares having a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each and that, therefore, the Sole Shareholder can pass the following resolutions of the sole shareholder of the Company;
- II. that the items in respect of which the Sole Shareholder adopts the resolutions of the sole shareholder of the Company are:
- 1. Approval of the terms of class H preferred shares in the share capital of the Company, having a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each (the Class H Shares);
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) by way of creation and subsequent issuance of 126 (one hundred and twenty-six) Class H Shares, having a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each, and an aggregate subscription price of GBP 5,271,000 (five million two hundred and seventy-one thousand pounds Sterling);
- 3. Subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of 2,477,841 (two million four hundred and seventy-seven thousand eight hundred and forty-one) shares, with a nominal value of GBP 1.00 (one pound Sterling) each, in the share capital of Bank of Ireland UK Holdings plc;
- 4. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase referred to under item 2. above as well as the terms of the Class H Shares; and
- 5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA to proceed,



under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class H Shares in the share register of the Company.

After due consideration, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the terms of the Class H Shares, with a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each, which shall be as set out in the Articles, as to be amended under the fourth resolution below, a draft of such resolution being presented to the Sole Shareholder (the Draft Resolution).

The Draft Resolution, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fourth resolution below (article 5 of the Articles being also be amended pursuant to the passing of the second resolution and the third resolution).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) in order to bring the share capital from its present amount of GBP 109,306 (one hundred and nine thousand three hundred and six pounds Sterling), represented by 1,271 (one thousand two hundred and seventy-one) shares with a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each, to an amount of GBP 120,142 (one hundred and twenty thousand one hundred and forty-two pounds Sterling) represented by 1,397 (one thousand three hundred and ninety-seven) shares with a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each, by way of creation and issuance of 126 (one hundred and twenty-six) Class H Shares having a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each and an aggregate subscription price of GBP 5,271,000 (five million two hundred and seventy-one thousand pounds Sterling) (the New Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the New Shares as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to (i) subscribe for the New Shares, with an aggregate subscription price of GBP 5,271,000 (five million two hundred and seventy-one thousand pounds Sterling), by the contribution in kind to the Company of all of the 2,477,841 (two million four hundred and seventy-seven eight hundred and forty-one) shares having a nominal value of GBP 1.00 (one pound Sterling) each (the Shares), held by the Sole Shareholder in the share capital of Bank of Ireland UK Holdings plc (UK Holdings), a company incorporated in Northern Ireland under the number NI 006941 and having its registered office at 1 Donegall Square South, Belfast BT1 5LR, Northern Ireland, United Kingdom, which shall be valued for the purpose of the contribution at GBP 5,271,000 (five million two hundred and seventy-one thousand pounds Sterling) (the Contribution in Kind) and (ii) fully pay them up by contributing the Shares to the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that the Shares have been transferred to the Company in accordance with applicable law pursuant to the execution of a share transfer form between the Sole Shareholder and the Company.

The above Contribution in Kind in an aggregate amount of GBP 5,271,000 (five million two hundred and seventy-one thousand pounds Sterling) is to be allocated as follows:

- (a) GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) will be allocated to the share capital account of the Company;
- (b) GBP 5,260,164 (five million two hundred and sixty thousand one hundred and sixty-four pounds Sterling) will be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution in Kind is evidenced and supported by (i) interim accounts of UK Holdings dated as of 31 October 2011 (the Interim Accounts) and by (ii) a certificate relating to the Shares executed by the Sole Shareholder and the management of the Company dated 19 December 2011 whereby the Sole Shareholder and the Company both declare that the Shares are worth at least GBP 5,271,000 (five million two hundred and seventy-one thousand pounds Sterling) (the Certificate).

It also results in essence from the Certificate that the Sole Shareholder declared the following:

- 1. the Sole Shareholder is the owner of the Shares;
- 2. the Shares are fully paid-up;
- 3. the Sole Shareholder has the corporate power to dispose of the Shares;
- 4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- 5. there exists no pre-emption rights nor any other rights whereby any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;



- 6. according to applicable law and the constitutional documents of UK Holdings, the Shares are freely transferable and the Shares may actually be transferred to the Company by the execution of a share transfer form between the Sole Shareholder and the Company; and
- 7. all formalities required under applicable law subsequent to the Contribution in Kind of the Shares will be effected upon the Sole Shareholder.

A copy of the Certificate and the Interim Accounts, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number
	of shares
THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND	1,397
Total of shares:	1.397

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5. of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

" 5. Capital.

- 5.1 The subscribed share capital is set at GBP 120,142.- (one hundred and twenty thousand one hundred and forty-two pounds Sterling), represented by 1,397 (one thousand three hundred and ninety-seven) shares with a par value of GBP 86. (eighty-six pounds Sterling) each. The shares are divided into:
 - 126 (one hundred and twenty-six) Class A1 ordinary shares (the Class A1 Shares),
 - 263 (two hundred and sixty-three) Class A2 ordinary shares (the Class A2 Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class A3 ordinary shares (the Class A3 Shares, and together with the Class A1 Shares and the Class A2 Shares, the Class A Shares),
 - 126 (one hundred and twenty-six) Class B preferred shares (the Class B Shares),
 - 126 (one hundred and twenty-six) Class C preferred shares (the Class C Shares),
 - 126 (one hundred and twenty-six) Class D preferred shares (the Class D Shares),
 - 126 (one hundred and twenty-six) Class E preferred shares (the Class E Shares),
 - 126 (one hundred and twenty-six) Class F preferred shares (the Class F Shares),
 - 126 (one hundred and twenty-six) Class G preferred shares (the Class G Shares), and
 - 126 (one hundred and twenty-six) Class H preferred shares (the Class H Shares).
 - 5.2 The shares are and will remain in registered form.

A register of holder(s) of the shares in the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection. Ownership of the shares will be exclusively established by inscription in the said register.

The Company will recognise only one holder per share. Where a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attaching to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Class A Shares to Class H Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank pari passu in all respects (save as may be otherwise set out in the Articles). All shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the relevant shareholder so directs, be removed and cancelled with the effect that the issued number of that class of shares and the share capital of the Company are reduced accordingly.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The profits (and on a return of capital, the assets of the Company available for distributions) which the Company may decide to distribute shall be applied as follows in any year in which the board of managers of the Company resolves to make any distribution of dividends:

- (i) the holders of Class H Shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (ii) the holders of Class G Shares shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (iii) the holders of Class F Shares shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (iv) the holders of Class E Shares shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;



- (v) the holders of Class D Shares shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (vi) the holders of Class C Shares shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (vii)the holders of Class B Shares shall, seventh in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares; and
- (viii) the holders of Class A Shares shall, eighth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

All amounts applied under the preceding paragraph shall be applied rateably between each holder of Class A Shares to Class H Shares.

5.3 - Repurchase

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). A repurchase of shares must be approved by a resolution of the sole shareholder or assembly of shareholders of the Company, as applicable. Any redemption or repurchase shall be in the following order of priority, namely:

- (i) Class H Shares;
- (ii) Class G Shares;
- (iii) Class F Shares;
- (iv) Class E Shares;
- (v) Class D Shares;
- (vi) Class C Shares; and
- (vii) Class B Shares.

In the case of redemption of a class of shares, the holders of such class of shares shall receive the Cancellation Value per Share for each share it holds that is repurchased and cancelled."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the issuance of the New Shares to the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company and to any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A. to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company and deal with any formalities in connection therewith.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 3,800..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same proxyholder of the appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, une société établie en Irlande ayant une responsabilité limitée (numéro d'enregistrement C-1) ayant son siège principal sis au 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de BOI European Holdings S.à r.l. (la Société) qui a été constituée le 20 mai 2009 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 1426 en date du 23 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 janvier 2011 de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 2077 en date du 7 septembre 2011,

représenté par Charles Baudouin, résidant professionnellement au 33, avenue J. F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société, établi à 109.306 GBP (cent neuf mille trois cent six livres Sterling), divisé en 1.271 (mille deux cent soixante et onze) parts sociales avec une valeur nominale de 86 GBP (quatrevingt six livres Sterling) chacune, et que par conséquent, l'Associé Unique est apte à prendre les résolutions de l'associé unique portant sur les points suivants de l'ordre du jour;
 - II. Que les points sur lesquels l'Associé Unique devra statuer sous la forme de résolutions d'associé sont les suivants:
- 1. Approbation des conditions applicables aux parts sociales préférentielles de classe H dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 86 GBP (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune (les Parts Sociales de Classe H);
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.836 GBP (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) via la création et l'émission subséquente de 126 (cent vingt-six) Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale de 86 GBP (quatre-vingt six livres Sterling) chacune et un prix de souscription total de 5.271.000 GBP (cinq millions deux cent soixante et onze mille livres Sterling);
- 3. Souscription et libération complète de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature composé de 2.477.841 (deux millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante et une) actions, d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre Sterling) dans le capital social de Bank of Ireland UK Holdings plc;
- 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus ainsi que les conditions applicables aux Parts Sociales de Classe H; et
- 5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications intervenues ci-avant, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé d'Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A., afin de procéder, en vertu de sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des Parts Sociales de Classe H nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les conditions applicables aux Parts Sociales de Classe H, d'une valeur nominale de 86 GBP (quatre-vingt six livres Sterling) chacune, qui figureront dans les Statuts qui devront être modifiés en vertu de la quatrième résolution ci-dessous, un projet de ladite résolution étant soumis à l'Associé Unique (le Projet de Résolution).

Le Projet de Résolution, après avoir été signé ne verietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Par conséquent, l'Associé Unique décide que l'article 5 des Statuts devra être modifié et aura la teneur telle que stipulée dans la quatrième résolution ci-dessous (l'article 5 des Statuts faisant également l'objet de modifications en vertu des seconde et troisième résolutions).

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.836 GBP (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel de 109.306 GBP (cent neuf mille trois cent six livres Sterling), représenté par 1.271 (mille deux cent soixante etonze) parts sociales d'une valeur nominale de 86 GBP (quatre vingt-six livres Sterling) chacune, à un montant de 120.142 GBP (cent-vingt mille cent-quarante-deux livres Sterling), représenté par 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 86 GBP (quatre vingt-six livres Sterling) chacune, via la création et l'émission de 126 (cent vingt-six) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 86 GBP (quatre-vingt six livres Sterling) chacune et un prix de souscription total de 5.271.000 GBP (cinq millions deux cent soixante et onze mille livres Sterling) (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération complète des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total s'élevant à 5.271.000 GBP (cinq millions deux cent soixante et onze mille livres Sterling), via l'apport en nature contribué à la Société de toutes les 2.477.841 (deux millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante et une) actions d'une valeur nominale de 1 GBP (une livre Sterling) chacune (les Actions) détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Bank of Ireland UK Holdings plc (UK Holdings), une société de droit d'Irlande du Nord immatriculée sous le numéro NI 6941 et ayant son siège social au 1 Donegall Square South, Belfast BT1 5LR, Irlande du Nord, Royaume-Uni, qui seront évaluées pour les besoins dudit apport à 5.271.000 GBP (cinq millions deux cent soixante et onze mille livres Sterling) (l'Apport en Nature) et (ii) les libérer intégralement en contribuant les Actions à la Société.



L'Associé Unique constate que les Actions ont été cédées à la Société conformément avec la loi applicable et en vertu de l'exécution d'un formulaire de cession d'action intervenu conclu entre l'Associé Unique et la Société.

L'Apport en Nature ci-dessus, d'un montant total de 5,271,000 GBP (cinq millions deux cent soixante et onze mille livres Sterling) devra être réparti comme suit:

- (i) 10.836 GBP (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) seront attribuées au compte de capital social nominal de la Société: et
- (ii) le solde de 5.260.164 GBP (cinq millions deux cent soixante mille cent soixante-quatre) sera attribué au compte de la prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport en Nature est démontré et documenté par (i) les comptes intérimaires de UK Holdings datés du 31 octobre 2011 (les Comptes Intérimaires) et (ii) un certificat relatif aux Actions émis par l'Associé Unique et le management de la Société daté du 19 décembre 2011 en vertu duquel l'Associé Unique et la Société déclarent tous deux que les Actions valent au moins 5.271.000 GBP (cinq millions deux cent soixante et onze mille livres Sterling) (le Certificat).

Il résulte également en substance du Certificat que l'Associé Unique déclare que:

- 1. l'Associé Unique est le propriétaire des Actions;
- 2. les Actions sont entièrement libérées;
- 3. l'Associé Unique a le pouvoir de disposer des Actions;
- 4. les Actions ne font l'objet d'aucun gage ou droit de jouissance, il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur les Actions, et les Actions ne font l'objet d'aucune saisie;
- 5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne quelconque peut exiger que les Actions lui soient cédées;
- 6. conformément au droit applicable et aux documents constitutifs de UK Holdings, les Actions sont librement cessibles et les Actions peuvent en effet être cédées à la Société suite à l'exécution d'un formulaire de cession d'action entre l'Associé Unique et la Société; et
- 7. toutes les formalités requises en vertu de la loi applicable suite à l'Apport en Nature des Actions seront effectuées par l'Associé Unique.

Un exemplaire des Comptes Intérimaires et du Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions sont dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique note que les participations dans la Société à l'issue de l'augmentation de capital sont établies comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre
	de parts
	sociales
THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND	1.397
Total des parts sociales:	1.397

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 120.142 GBP (cent vingt mille cent quarante-deux livres Sterling) représenté par 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 86 GBP (quatrevingt six livres Sterling) chacune. Les parts sociales sont divisées de la façon suivante:
 - 126 (cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1),
 - 263 (deux cent soixante-trois) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3 et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A1 et les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A),
 - 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe B (les Parts Sociales de Classe B),
 - 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe C (les Parts Sociales de Classe C),
 - 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe D (les Parts Sociales de Classe D),
 - 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe E (les Parts Sociales de Classe E),
 - 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe F (les Parts Sociales de Classe F),
 - 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe G (les Parts Sociales de Classe G), et
 - 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe H (les Parts Sociales de Classe H).



5.2 - Les parts sociales sont et resteront nominatives.

Un registre des associés de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie exclusivement par une inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Si une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les Parts Sociales de Classe A jusqu'aux Parts Sociales de Classe H constituent des classes de parts sociales distinctes de la Société, mais doivent avoir un rang pari passu à tous les égards (sauf disposition contraire des présents Statuts). Toutes les parts sociales rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la demande de l'associé concerné, supprimées et annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre de parts sociales de cette classe et du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales confèrent à leur porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

Les bénéfices (et en cas de remboursement de capital, les actifs de la Société disponibles en vue des distributions) que la Société peut décider de distribuer doivent être répartis de la manière suivante pour toute année au cours de laquelle le conseil de gérance de la Société décide procéder à une distribution de dividendes:

- (i) les porteurs de Parts Sociales de Classe H sont en droit, en premier par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;
- (ii) les porteurs de Parts Sociales de Classe G sont en droit, en second par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;
- (iii) les porteurs de Parts Sociales de Classe F sont en droit, en troisième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;
- (iv) les porteurs de Parts Sociales de Classe E sont en droit, en quatrième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;
- iv) les porteurs de Parts Sociales de Classe D sont en droit, en cinquième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;
- (vi) les porteurs de Parts Sociales de Classe C sont en droit, en sixième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;
- (vii) les porteurs de Parts Sociales de Classe B sont en droit, en septième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;
- (viii) les porteurs de Parts Sociales de Classe A sont en droit, en huitième par ordre de priorité, de percevoir le solde de toutes les distributions des dividendes restant.

Tous les montants répartis dans le précédent paragraphe doivent être répartis proportionnellement entre chaque porteur de Parts Sociales de Classe A jusqu'aux Parts Sociales de Classe H.

5.3 - Rachat

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les)dite (s) classe(s). Un rachat de parts sociales doit être approuvé par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés la Société, le cas échéant. Tout achat ou rachat se fera suivant l'ordre de priorité suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe H;
- (ii) Parts Sociales de Classe G;
- (iii) Parts Sociales de Classe F;
- (iv) Parts Sociales de Classe E;
- (v) Parts Sociales de Classe D;
- (vi) Parts Sociales de Classe C; et
- (vii) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas du rachat d'une classe de parts sociales, les détenteurs de parts sociales faisant partie de cette classe de parts sociales percevront un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée qu'ils détiennent et qui ont été rachetées et annulées."



Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin (i) d'y inscrire l'émission des Nouvelles Parts Sociales en faveur de l'Associé Unique et (ii) de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé d'Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A., afin de procéder individuellement au nom de la Société, à la modification du registre de parts sociales de la Société et de procéder à toutes formalités y afférent.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 3.800..

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BAUDOUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57004. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007516/398.

(120007862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Transport International Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 21.997.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSPORT INTERNATIONAL LUXEMBOURGEOIS S.à r.l.

Référence de publication: 2012007919/10.

(120008289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.861.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012008326/14.

(120008786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.



OCEANDRILL Mexico Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 166.084.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCEANDRILL LTD., having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, having his professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter, the "Articles").
- **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or any other company or entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or undertakings or the obligations or undertakings of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company also has the power to sue and be sued.

The Company may perform all commercial, technical and financial operations, which are directly or indirectly related to the pre-described sectors and aim to facilitate the fulfilment of its object.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company shall be called OCEANDRILL Mexico Holdings S.à r.l..
- Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.



It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality, respectively by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Sole Manager or as the case may be the Board of Managers.

- **Art. 6.** The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000.-) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
- **Art. 7.** The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.
- **Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a Sole Shareholder, the Company's shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers") composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders. The manager (s) are appointed and may be dismissed (ad nutum) at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, the joint signature of at least one category A manager and one category B manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by special proxy in a manner described below by the Sole manager or as the case may be the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior convening notice if all the managers are present or represented. A special convening notice will not be required for a Board of Managers meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

A manager of one category (A or B) may be represented at the Board of Managers by another manager of the same category, and a manager may represent several managers of the same category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies with the presence or the representation of at least one category A manager and one category B manager,



and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority with at least the consent of one category A manager and one category B manager. For the avoidance of doubt, all managers have equal voting powers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company. In particular, the manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 16. The Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 179 (2) of the Law, in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Law in writing (to the extent permitted by Law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions.



The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by Law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the Sole Shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2012.

Subscription/Payment

The articles of association having thus been established, the twenty thousand (20,000.-) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in kind consisting of a receivable that have been evaluated according to a certificate for an amount of USD 20,000.-as follows:

Subscriber	Shares	Payment
- OCEANDRILL LTD., prenamed	20,000	20,000USD
Total:	20.000	20.000USD

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) has been fully paid up in kind and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolutions of the Sole Shareholder

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as category A managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Tariq OSMAN, born on May 11, 1978 in Khartoum, Sudan, with professional address at 150 East 58 th Street, New York, NY 10155;
- Mr. Lewis A. RAIBLEY, III, born on August 30, 1961 in Pennsylvania, U.S.A. with professional address at 150 East 58 th Street, New York, NY 10155;
 - 2. The following persons are appointed as category B managers of the Company for an unlimited period of time:



- Mr. Olivier JARNY, born on December 22, 1975 in Nantes, France, with professional address at 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Cedric Raths, born on April 9, 1974 in Bastogne, Belgium, with professional address at 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Towards third parties, every manager can validly represent and act for the Company solely for all actions of a value of maximum EUR 5,000.

3. The address of the Company is fixed at 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCEANDRILL LTD., ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut prêter assistance de toute manière (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y compris verticalement ou horizontalement) ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

La Société peut prêter des fonds, en ce inclus, sans restriction, des fonds résultants d'emprunts effectués par la Société ou d'émissions de n'importe quels capitaux propres ou de n'importe quels titres de dettes, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou engagements ou les obligations ou engagements de toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt, ou qui fait partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle



juge appropriée, et généralement pour son propre bénéfice ou celui de telles entités. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société a aussi la capacité de poursuivre et d'être poursuivie en justice.

La Société peut exécuter toutes les opérations commerciales, techniques et financières, qui sont directement ou indirectement liées aux secteurs pré-décrits et contribuent à faciliter l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination OCEANDRILL Mexico Holdings S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le Gérant unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) estimerait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires sont arrivés ou sont imminents et seraient de nature à interférer avec les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou avec les facilités de communication entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, reste une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

- **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000,-) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) chacune.
- Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'associé unique (ci-après, l' «Associé Unique») ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé Unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un gérant (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance») composé d'un ou plusieurs gérant (s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peut(vent) être révoqué(s) (ad nutum) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social qui détermine ses (leurs) pouvoirs et le terme de son (leur) mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants peuvent être réélus.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'Associé Unique par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, la signature conjointe d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par une procuration spéciale de la manière décrite ci-dessous par le Gérant Unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.



Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire qui ne doit pas obligatoirement être un gérant ou un associé de la Société.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance devant se tenir à la date et au lieu déterminés dans une résolution préalable adoptée par le Conseil de Gérance.

Un gérant d'une catégorie (A ou B) peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant de la même catégorie, et un gérant peut représenter plusieurs gérants de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations avec la présence ou représentation d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple dont au moins le consentement d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Afin d'éliminer tout doute possible, tous les managers ont les mêmes pouvoirs de vote.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En particulier, le ou les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables de l'endettement de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et des limitations indiquées ci-dessous, chaque personne qui est, ou a été, gérant de la Société sera indemnisée par la Société de la manière la plus étendue permise par la loi en raison de sa responsabilité et de toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle en rapport avec n'importe quelle réclamation, action juridique, procès ou procédure dans lequel elle est impliquée comme partie ou autrement en vertu de sa position actuelle ou antérieure de tel gérant et contre des sommes payées ou encourues par elle dans son règlement. Les mots "réclamation", "action juridique", "procès" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les réclamations, actions juridiques, procès ou procédures (civils, pénaux ou autres, y inclus les appels à ces réclamations, actions juridiques, procès ou procédures) réels ou éventuels et les mots "responsabilité" et "dépenses" incluront sans restriction les honoraires d'avocats, frais, jugements, sommes payées dans le cadre du règlement et tout autre engagement.

Aucune indemnisation ne sera accordée au gérant:

- (i) En raison de n'importe quelle responsabilité envers la Société ou ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir volontaire, mauvaise foi, extrême négligence ou insouciance imprudente des devoirs résultant de la conduite de son mandat:
- (ii) Concernant n'importe quelle matière quant à laquelle il aura finalement été jugé coupable d'avoir agi de mauvaise foi et dans un intérêt autre que celui de la Société; ou
- (iii) En cas d'une décision de justice, à moins que ladite décision n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation stipulé dans les présents Statuts ne sera pas exclusif, n'affectera pas les autres droits auxquels n'importe quel gérant peut prétendre, continuera à viser une personne qui a cessé d'être un tel gérant ou agent et s'appliquera aux héritiers, aux exécuteurs et aux administrateurs d'une telle personne. Le présent contenu n'affectera pas les droits à indemnisation auxquels le personnel de la Société, y compris les gérants ou agents, peut avoir droit par contrat ou conformément à la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation de la défense de n'importe quel réclamation, action juridique, procès ou procédure ayant le caractère décrit dans cet article seront avancées par la Société avant toute



conclusion, sur réception d'un engagement de ou au nom de l'agent ou du gérant de rembourser une telle somme s'il est en fin de compte déterminé qu'il n'a pas de droit à indemnisation selon cet article.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés conformément à l'article 179 (2) de la Loi, dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont applicables.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient, et peut agir valablement à toute réunion des associés par une procuration spéciale. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues.

Les décisions sont prises par écrit par les associés dans les formes et selon les règles de majorité prescrites par la loi (dans la mesure permise par la loi) ou lors de réunions. N'importe quelle assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou n'importe quelle résolution écrite valable (selon le cas) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les réunions seront convoquées par une convocation faite par envoi recommandé aux associés à leur adresse apparaissant dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion. Si tout le capital social de la Société est représenté à une réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera envoyé aux associés à l'adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date proposée effective des résolutions.

Les résolutions prendront effet dès l'approbation par la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou soumises à la satisfaction des exigences majoritaires, à la date fixée selon celles-ci). Des résolutions écrites unanimes pourront être passées à tout moment sans préavis.

Sauf si la Loi le prévoit autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront adoptées valablement si elles sont approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte à la première réunion ou à la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment de la portion de capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital émis et (iii) les décisions de changement de la nationalité de la Société doivent être prises par les actionnaires représentant cent pour cent (100 %) du capital émis.

- Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, les associés font référence à la législation appropriée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription/Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt mille (20.000,-) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par un apport en nature consistant en une créance qui a été évaluée conformément à un certificat pour un montant de 20.000,-USD comme suit:

Souscripteur	Parts	Libération
	sociales	
- OCEANDRILL LTD., préqualifiée	20.000,-	20.000,-USD
Total:	20.000,-	20.000,-USD

Le montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) a été intégralement



libéré en nature et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Décisions de l'Associé Unique

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Tariq OSMAN, né le 11 mai 1978 à Khartoum, Sudan, résidant professionnellement au 150 East 58 th Street, New York, NY 10155;
- Mr Lewis A. RAIBLEY, III, né le 30 août 1961 à Pennsylvania, U.S.A. résidant professionnellement au 150 East 58 th Street, New York, NY 10155;
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Olivier JARNY, né le 22 décembre 1975 à Nantes, France, résidant professionnellement au 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Cedric Raths, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Envers les tiers, chaque gérant agissant seul représente valablement la société pour toute action ayant une valeur inférieure à EUR 5.000.

2. L'adresse du siège social est fixée au 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le onze janvier deux mille douze.

Référence de publication: 2012007234/469.

(120007631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

AISM Real Estate and Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 166.086.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of January.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alternative Investment Strategies Management, a limited liability company organized and existing under the laws of Mauritius, having its registered office Suite 001 and 002, Grand Bay Business Park, Grand Bay, Mauritius and registered with the Register of Companies of Mauritius under number 52718 C1/GBL,

hereby represented by Mr. Pawel Hermelinski, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.



Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "AISM Real Estate and Investments Holdings S.à r.l.".
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at two hundred eighty thousand euros (EUR 280,000.-) represented by two hundred eighty thousand (280,000) shares (parts sociales), with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.



In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. In such event each director shall be a class A director or a class B director.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of one (1) class A director and of one (1) class B director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one (1) class A director and one (1) class B director are present or represented.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented, under the condition that at least one (1) class A director and one (1) class B director vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.



7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June, at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2012.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Within the limits as set out by law, interim dividends may be distributed upon resolution of the board of directors, at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- i. statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- ii. interim accounts not older than one (1) month preceding the distribution date must be prepared by the board of directors;
- iii. such interim dividends may only be paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.

Interim dividends may be paid in cash or in kind at the discretion of the board of directors.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.



Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber		Subscribed amount	% of share	Paid-up capital	
	shares		capital		
Alternative Investment Strategies Mauritius Ltd	280,000	EUR 280,000	100%	100%	
TOTAL	280,000	EUR 280,000	100%	100%	

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of two hundred eighty thousand euros (EUR 280,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro ($\leq 2,000.$ -).

Resolutions of the sole shareholder

- 1. The Company will be administered by one (1) class A director:
- a. Eric Ambroise, born on 8 July 1971 in Laxou (France), residing at La Mare Ronde, Chemin Vingt Pieds, Pereybere, Mauritius;

and by one (1) class B director:

- a. Gérard Maîtrejean, born on 13 June 1967 in Charleroi (Belgium), residing at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - 2. The registered office of the Company shall be established at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six janvier.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alternative Investment Strategies Management, une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Maurice, ayant son siège social au Suite 001 and 002, Grand Bay Business Park, Grand Bay, Maurice et enregistrée au Registre des Sociétés de Maurice sous le numéro 52718 C1/GBL,

ici représentée par Mr. Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et



avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable "Société du Groupe").

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "AISM Real Estate and Investments Holdings S.à r.l.".
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à deux cent quatre vingt mille euros (EUR 280.000,-) représenté par deux cent quatre vingt mille (280.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Parts sociales rattachées



Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de juin à 10h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- i. les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s);
- ii. les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le conseil de gérance;

iii. un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

Les dividendes intérimaires peuvent être payés en espèce ou en nature à la discrétion du conseil de gérance.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:



Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social	Capital libéré
Alternative Investment Strategies Mauritius Ltd		EUR 280.000,-		100%
TOTAL	280.000	EUR 280.000,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de deux cent quatre vingt mille euros (EUR 280.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Résolution de l'associé unique

- 1. La Société est administrée par un (1) gérant de classe A, à savoir:
- a. Eric Ambroise, né le 8 juillet 1971 à Laxou (France), résidant au La Mare Ronde, Chemin Vingt Pieds, Pereybere, Maurice;
 - et un (1) gérant de classe B, à savoir:
- a. Gérard Maîtrejean, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), résidant au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la mandataire de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite mandataire de la comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hermelinski, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2012. Relation: EAC/2012/604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012007485/438.

(120007741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Transporte Hammes, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007920/10.

(120007821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Eurotour Luxembourg asbl, Association sans but lucratif, (anc. EUROTOUR 2011 Luxembourg asbl).

Siège social: L-1250 Luxembourg, 93, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg F 8.665.

Assemblée générale ordinaire

Ce 31 octobre 2011, les membres de l'association dument convoqués se sont réunis en assemblée générale; ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



6. Le nom de l'association est modifié; de «Eurotour 2011 Luxembourg asbl» il devient «Eurotour Luxembourg asbl» Référence de publication: 2012007995/12.

(120008177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Valence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012007936/13.

(120008387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Transports Machado Afonso s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4696 Lasauvage, 24, rue de la Crosnière.

R.C.S. Luxembourg B 55.071.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSPORTS MACHADO AFONSO S.à r.l.

Référence de publication: 2012007921/10.

(120008284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Up-To-Date, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 14, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 112.289.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012007931/10.

(120008169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Urtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007933/10.

(120008027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Celistics Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.874.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.



De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée, et est désormais:

- Matthijs BOGERS, gérant de catégorie B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Julien FRANCOIS, gérant de catégorie B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Colistics Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant B

Référence de publication: 2012007983/19.

(120008337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Association Islamique Luxembourg Hajj Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 20, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg F 8.966.

STATUTS

Entre les soussignés:						
Prénom	NOM	Rue	Code Postal	Ville		
			rostai			
Mohamed	BEN REGBA	20, rue Nicolas Biever	L- 4 033	Esch-sur-Alzette		
Aymen	BERREGBA	2, rue de Luxembourg	F-54500	Vandoeuvre		
Louisiane	CROZET	20, rue Nicolas Biever	L-4033	Esch-sur-Alzette		
Mohamed	BEN TARCHOUN	29, rue Alfred Maiziere	F-5 4 190	Villerupt		
Mondher	LABIDI	17, rue Moedling	L-4246	Esch-sur-Alzette		

réunis en assemblée constituante dénommés ci-après les Associés, il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, règle par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts:

Chapitre I er . - Dénomination - Siège - Durée

- Art. 1 er. L'Association porte la dénomination «Association Islamique Luxembourg Hajj ASBL», abréviée "LUXHAJJ".
- **Art. 2.** La devise de l'Association sera: «O Hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissiez.» Coran, sourate 49, verset 13.
- **Art. 3.** Le siège de l'Associations est fixé au 20 rue Nicolas Biever L-4033 Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. Art. 4. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Objets

Art. 5. Les Associés souhaitent Promouvoir le sens de l'entraide, de la solidarité et l'ouverture vers les autres, par l'organisation des voyages culturels et spirituels en coopération avec La Shoura (organe représentatif des musulmans de Luxembourg).

Établir des liens de fraternité, de coopération et d'entraide avec les associations ayant des buts similaires

Chapitre III. - Langues de l'Association

Art. 6. Pour assurer la cohésion de l'Association, les Associés décident que La langue utilisée lors des réunions et pour leurs comptes-rendus sera le français.

Chapitre IV. - Règlement d'ordre intérieur

Art. 7. Outre les présents statuts, l'association sera également réglementée par un règlement d'ordre intérieur qui sera défini par le Conseil d'Administration de l'Association.

Chapitre V. - Membres - Admissions - Démission - Cotisation

- Art. 8. Le nombre des Associés ne peut être inférieur à trois.
- **Art. 9.** L'Association aura deux catégories de membres: les membres actifs et les membres bienfaiteurs. Seuls les membres actifs à jour de cotisation seront électeurs lors des Assemblées Générales. Un membre actif participe de façon régulière aux activités de l'Association et respecte ses statuts et son règlement intérieur. Un membre bienfaiteur verse des contributions et apporte son aide à la réalisation des objectifs de l'Association.
- Art. 10. Peut devenir membre actif tout musulman qui adhère aux statuts et aux règlements de l'Association. Le candidat introduira une demande auprès du Conseil d'Administration. Le nouveau membre deviendra membre actif après une



période de trois mois à compter du jour de l'acceptation par le Conseil d'Administration de la candidature. L'admission du nouveau membre ne sera définitive qu'après une nouvelle décision dûment actée dans un procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration.

- Art. 11. La qualité de membre actif se perd:
- a) par démission dûment notifiée par écrit au Conseil d'Administration;
- b) par l'exclusion pour faute grave. L'exclusion est prononcée par le Conseil d'Administration après que le membre concerné ait été invité par écrit à présenter sa défense lors d'une réunion du Conseil d'Administration;
 - c) par le non-paiement de la cotisation pendant six mois consécutifs.
- Art. 12. La cotisation mensuelle est fixée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Chapitre VI. - Organes de l'Association

- **Art. 13.** Les organes de l'Association sont:
- A) l'Assemblée Générale
- B) le Conseil d'Administration
- C) le Réviseur de Caisse
- A) l'Assemblée Générale
- Art. 14. L'Assemblée Générale se réunit annuellement et au plus tard le dernier dimanche de mars de l'année suivant la clôture de son exercice annuel. En outre, elle peut être convoquée en session extraordinaire par le Conseil d'Administration ou doit l'être dans le délai d'un mois à la demande d'un tiers des membres actifs. Les convocations contenant obligatoirement l'ordre du jour sont adressées par le Conseil d'Administration à chaque membre actif au moins 15 jours avant la date prévue pour la réunion.
 - Art. 15. L'Assemblée Générale a spécialement dans ses attributions:
 - a) la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration et du Réviseur de Caisse;
- b) l'approbation des budgets et comptes annuels ainsi que du rapport d'activité préparés par le Conseil d'Administration:
 - c) la décharge du Conseil d'Administration sortant;
 - d) les modifications à apporter aux statuts;
 - e) la fixation du montant de la cotisation annuelle;
 - f) la dissolution de l'Association.
- **Art. 16.** Les élections ont lieu à bulletin secret et à la majorité simple des votes valablement exprimés par les membres actifs présents lesquels doivent être au moins au nombre de trois. En cas de parité des voix, celle du Président de l'Assemblée Générale est prépondérante.

Pour délibérer valablement sur des modifications aux statuts ou sur la dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale doit réunir au moins les deux tiers des membres actifs et aucune décision ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers des voix.

- Art. 17. Le bureau de l'Assemblée Générale se compose d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Scrutateur. Les fonctions de Président de l'Assemblée Générale sont exercées par le Président de l'Association ou à son défaut, par le Viceprésident. Les fonctions de Secrétaire de l'Association ou à son défaut par le Trésorier de l'Association. L'Assemblée Générale choisit le Scrutateur parmi les membres présents.
- Art. 18. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées sous la forme d'un procès-verbal signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.
 - Art. 19. Les autres compétences et le mode de convocation de l'Assemblée Générale sont réglés par la loi.
 - B) Le Conseil d'Administration
- Art. 20. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres. Ils sont élus pour un mandat de 7 ans.
 - Art. 21. Pour être éligible au Conseil d'Administration, il faut être membre actif et remplir les conditions suivantes:
 - a) Avoir un comportement en conformité avec les principes de l'islam.
 - b) Avoir un diplôme d'études de fin d'études secondaires (baccalauréat, maturité...).
 - c) Avoir une bonne maîtrise de la langue française.
- **Art. 22.** Les membres du Conseil d'Administration se répartissent eux-mêmes leurs rôles et leurs responsabilités respectifs, à savoir au moins: un Président, un Secrétaire et un Trésorier. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.



- **Art. 23.** En cas de vacance en son sein, le Conseil d'Administration peut désigner un nouveau membre parmi les autres membres actifs de l'Association. Le mandat de ce nouveau membre du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale suivante.
 - Art. 24. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer l'Association, ainsi
- **Art. 25.** Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement sur convocation de son président, du Secrétaire ou du Trésorier. Il statue à la majorité de ses membres présents. Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre au siège de l'association.
- **Art. 26.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers. Le Président représente valablement dans tous les cas l'Association.
 - C) Le Révisieur de Caisse
 - Art. 27. Le Reviseur de Caisse contrôle les comptes annuels et fait rapport à l'Assemblée Générale annuelle.

Chapitre VII. - Budget et Comptes

- **Art. 28.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre. Le premier exercice commence à la date du présent acte et finit le 31 décembre 2012.
- **Art. 29.** Les livres sont arrêtés chaque année au 31 décembre. Le Conseil d'Administration dresse les comptes et prépare un projet de budget pour l'exercice suivant.

Chapitre VIII. - Dissolution

Art. 30. En cas de dissolution de l'Association, son patrimoine sera affecté à une autre association dont l'objet est similaire à celui de l'Association et qui sera décidé par l'Assemblée Générale lors de la dissolution.

Fait à Esch-sur-Alzette.

Aymen BERREGBA / Louisiane Crozet / Mohamed BEN REGBA

Président de l'Assemblée Constituante / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012007961/117.

(120007546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 83.465.

Monsieur Dominique Ransquin a démissionné de son poste de gérant de la société 'EPGF Finance (Luxembourg), S.à r.l.' avec effet au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012007993/13.

(120008339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.322.

Monsieur Dominique Ransquin a démissionné de son poste de gérant de la société 'EPGF Immobilier (Luxembourg) S.à r.l.' avec effet au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012007994/13.

(120008329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.



Goldtree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 141.886.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 15 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée, et est désormais:

- Julien François, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Matthijs Bogers, gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Goldtrees S.à r.l.

Représentée par Julien François

Gérant

Référence de publication: 2012008001/19.

(120008247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.359.

Extrait de la lettre de démission du 19 décembre 2011

En date du 19 décembre 2011 Monsieur Paul DE POURTALES a démissionné en tant qu'administrateur de la société Hottinger Financial S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82359, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Marliani Doris Mandataire

Référence de publication: 2012008002/16.

(120008047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

FTS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 164.061.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 12 Janvier 2012 que CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, lles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031; a transféré 2.000.000 de parts sociales de la société FTS Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.061 (la "Société") de la manière suivante:

- 1. transfert de 405.049 parts sociales de la société à CVC European Equity IV (AB) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (A) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans;
- 2. transfert de 384.493 parts sociales de la Société à CVC European Equity IV (AB) Limited préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (B) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans.



- 3. transfert de 620.653 parts sociales de la Société à CVC European Equity IV (CDE) Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (C) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans;
- 4. transfert de 524.101 parts sociales de la Société à CVC European Equity IV (CDE) Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners IV (D) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans;
- 5. transfert de 65.704 parts sociales de la Société à CVC European Equity IV (CDE) Limited, préqualifié, agissant comme General Partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners IV (E) L.P. un "limited partnership" crée et organisée par le droit des lles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, lles Caïmans;

Les associés de la Société sont désormais:

	Nombre
Associés	de parts
	sociales
CVC European Equity Partners IV (A) L.P., prénommé	405.049
CVC European Equity Partners IV (B) L.P., prénommé	384.493
CVC European Equity Partners IV (C) L.P., prénommé	620.653
CVC European Equity Partners IV (D) L.P., prénommé	52 4 .101
CVC European Equity Partners IV (E) L.P., prénommé	65.704
Total	2.000.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2012007998/51.

(120008367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Inesia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.931.

Monsieur Dominique Ransquin a démissionné de son poste d'administrateur de la société 'Inesia S.A.' avec effet au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012008003/13.

(120008308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Innovative Software s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschberg.

R.C.S. Luxembourg B 155.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012008005/11.

(120008318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck